

123456

Société à responsabilité limitée au capital de 123.456 €
Bâtiment Maurienne E.N. – ZAE Porte de Maurienne
73220 VAL D'ARC
R.C.S. CHAMBERY 931 884 035

PROCÈS-VERBAL

DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,

Le vingt-neuf septembre

Tous les associés de la société 123456, à savoir

Monsieur Nicolas BALDECK

né à ECHIROLLES (38) le 15 janvier 1991

demeurant 110 impasse Pré Baron (73110) LA CHAPELLE BLANCHE

Détenant en pleine propriété 63.000 parts sociales

Et en usufruit 60.000 parts sociales

BPZ LABS

société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros

ayant son siège social 110 impasse Pré Baron (73110) LA CHAPELLE BLANCHE

RCS CHAMBERY 817 396 591

détenant en pleine propriété456 parts sociales

Soit les seuls détenteurs, en application de l'article 2.4 des statuts de la Société, du droit de vote attaché aux 123.456 parts sociales de la Société pour les décisions à prendre au présent acte,

Ont décidé à l'unanimité de prendre les décisions qui suivent.

Étant précisé qu'ont été informées au même titres que les associés ci-avant cités, et ont pu présenter leurs observations à l'acte, en tant que nues-proprétaires de parts sociales de la Société :

Madame Agnès BALDECK-KINSHT

née à LIEGE (Belgique) le 1^{er} mai 2017

demeurant 110 impasse Pré Baron (73110) LA CHAPELLE BLANCHE

détenant en nue propriété 30.000 parts sociales

Madame Adèle BALDECK-KINSHT

née à LA TRONCHE (38) le 11 février 2023

demeurant 110 impasse Pré Baron (73110) LA CHAPELLE BLANCHE

détenant en nue propriété 30.000 parts sociales



CONTEXTE

Dans les suites d'une décision administrative, la mairie déléguée d'Aiguebelle, VAL D'ARC, a procédé à la renumérotation administrative de l'adresse à laquelle le siège social de la Société était fixé.

Par conséquent, le Gérant a décidé de consulter les associés à l'effet que ces derniers décident de la modification des statuts de la Société, afin de mettre à jour le siège social de la société suite à ces renumérotation administrative.

Les associés disposant du droit de vote pour toutes ce type de décisions en application des statuts ont, conformément aux stipulations des articles 5.1 et 5.6 des statuts, décidé de prendre à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Renonciation au rapport du Gérant,
- Modifications statutaires suite à mise à jour administrative de l'adresse du siège social
- Formalités.



Décision 1

Renonciation au rapport du Gérant

Les associés, **à l'unanimité**,

Connaissance prise :

- Du contexte précédant la présente décision,

Décident que le contexte contenu dans le présent procès-verbal vaut rapport du Gérant.

Déclarent être suffisamment informés pour adopter les décisions qui suivent.

Renoncent de manière définitive et irrévocable, à toute action en nullité ou autre contestation au titre de, ou ayant pour origine, notamment toute irrégularité ou manquement aux statuts vigueur quant à l'information qui leur a été faite s'agissant des décisions adoptées dans le présent procès-verbal.

Décision 2

Modifications statutaires suite à mise à jour administrative de l'adresse du siège social

Les associés de la Société, **à l'unanimité**,

Connaissance prise :

- Du contexte précédant la présente décision,
- De l'attestation de la Mairie déléguée d'Aiguebelle du 19 septembre 2025,

Prennent acte de la modification administrative de l'adresse du siège social de la Société.

Décident de modifier l'article 1.4 des statuts de la Société, lequel serait désormais rédigé comme suit :

« **1.4 Siège social**

Le siège social est fixé au :

**1 rue des Acacias – Aiguebelle
73220 VAL D'ARC**

Il peut être transféré en tout autre endroit du département sur simple décision du Gérant, et en tout autre endroit par décision collective extraordinaire des associés. »

Décision 3

Pouvoirs et accomplissement des formalités

Les associés de la Société, **à l'unanimité**,

Confèrent tous pouvoirs à Monsieur Nicolas BALDECK, Gérant, ou à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer toutes les formalités légales de publicités prévues par la loi et par les statuts.

Signature

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés de la Société.

À titre de convention de preuve, les associés conviennent que ce procès-verbal est établi sur support électronique. Il est signé au moyen d'un procédé technique répondant aux conditions visées à l'article 1316-4 du Code civil. À cet effet les parties ont accepté de conférer mandat à la société YOUSIGN (<https://yousign.fr/>) tiers opérateur d'une plateforme en ligne répondant aux conditions visées au décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, aux fins de recueillir leur signature et de conserver ce procès-verbal sur support électronique.

Monsieur Nicolas BALDECK	Signature
---------------------------------	-----------

BPZ LABS Représentée par Monsieur Nicolas BALDECK, Président	Signature
---	-----------